

Délibération n° BU2019-05-15_2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u>	L'an deux mille dix-neuf, le QUINZE MAI, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 9 Mai 2019 et par affichage du 9 Mai 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 15	
procurations..... 3	
absent 0	

Étaient présents :

Luc STREHAIANO
Christian LAGIER
Alain LORAND
Joël BOUTIER
Véronique RIBOUT
Alain BOURGEOIS
Patrick FLOQUET
Muriel SCOLAN
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Alain GOUJON
Christian RENAULT
Jean-Pierre ENJALBERT
Julien BACHARD
Jean-François AYROLE

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
4^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
7^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre,
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency,
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montignon,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
14^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien,
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT
Claude ROBERT
Philippe SUEUR

5^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains, Procuration à Muriel SCOLAN,

Procuration à Luc STREHAIANO,
Procuration à Jean-François AYROLE,

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Bureau.

Monsieur Jean-François AYROLE est désigné pour remplir cette fonction.

LECTURE PUBLIQUE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DOTATIONS AUPRES DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2019
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2018-2022**

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190515-DL2019-05-15_2- DE Date de télétransmission : 21/05/2019 Date de réception préfecture : 21/05/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La communauté d'agglomération PLAINE VALLEE met en œuvre, au titre de ses compétences facultatives, une politique en matière de Lecture Publique consistant à animer et moderniser un réseau mutualisé de bibliothèques, médiathèques et ludothèque de l'Agglomération et à proposer une offre de services adaptés aux besoins et aux ambitions du territoire.

Soutenue par l'Etat et le Département du Val d'Oise dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), Plaine Vallée propose à ses communes membres un cadre de mutualisation et de coopération permettant de conserver l'échelon de proximité communale qu'est la bibliothèque municipale tout en améliorant l'efficacité de la politique de la Lecture Publique et en renforçant la cohérence de ses actions à l'échelle du territoire.

Le projet porté par Plaine Vallée consiste à proposer aux 13 communes volontaires le déploiement d'un « pack de lecture publique » permettant de poursuivre et d'amplifier le réseau existant en élargissant et en modernisant l'offre de service et en développant des actions et des fonds spécifiques à l'attention de publics ciblés (publics empêchés, personnes en situation de handicap) tout en conservant l'autonomie de chaque commune et en plaçant les professionnels des communes au cœur de la démarche.

L'ensemble des demandes a fait l'objet de fiches projets qui seront intégrées au dossier de subvention.

Ces demandes nécessitant l'acquisition de documents imprimés et sonores, une consultation pour l'attribution du marché a été réalisée. Les fournisseurs retenus ainsi que le cahier des charges seront transmis à nos partenaires financiers.

Pour cette opération, nous sollicitons de l'Etat les subventions et dotations suivantes :

- La subvention annuelle prévue au contrat territoire lecture de 20 000 € pour les frais de fonctionnement, notamment pour les charges de personnel ;
- 80% du coût de référence HT de toutes les dépenses d'investissement au titre des concours particuliers de la DGD Bibliothèques territoriales et DGD Education Artistique et Culturelle (EAC) ;

Selon le plan de financement suivant :

COÛTS	PRODUITS	
635 769 €HT	Ressources propres	222 196 €
	Subvention CTL	20 000 €
	DGD modernisation	126 729 €
	DGD EAC, publics empêchés et handicapés et matériels d'animation	266 844 €
	TOTAL	635 769 €

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190515-DL2019-05-15_2-DE Date de télétransmission : 21/05/2019 Date de réception préfecture : 21/05/2019

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

VU le Contrat Territoire Lecture 2018-2022 signé avec l'Etat et le Département du Val d'Oise,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter les subventions et dotations de l'Etat pour le financement des actions menées par PLAINE VALLEE en 2019 dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, telles que prévues en son article 4,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : SOLLICITE DE L'ETAT LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS PREVUES AU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 2019 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE LE PRESIDENT A DEPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS ET A SIGNER TOUTES PIECES S'Y RATTACHANT ;

ARTICLE 3 : DIT QUE LES CREDITS NECESSAIRES AUX ACTIONS A REALISER SONT INSCRITS AU BUDGET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le 23/05/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190515-DL2019-05-15_2-
 DE
 Date de télétransmission : 21/05/2019
 Date de réception préfecture : 21/05/2019

Acte à classer

DL2019-05-15_2

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-21T10-39-15.00 (MI217030394)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190515-DL2019-05-15_2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subventions et dotations auprès de
pour l'année 2019 dans le cadre du Contrat Territorial
Lecture 2018-2022

Date de décision : 15/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. CultureActe : 2_Dde de subv à l'Etat pour
2019_Contrat Lecture 2018-
2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/05/19 à 10:39

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 21/05/19 à 10:39

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 21/05/19 à 10:44